

Rectorat  
secrétariat général  
Bureau du dialogue social et des instances (BDSI)  
144, rue de Bavay  
BP 709  
59033 LILLE CEDEX  
03.20.15.63.77



## CONSEIL RÉGIONAL DE L'UNSS (CRUNSS)

Sous la présidence de Madame le Recteur, le conseil régional de l'UNSS (CRUNSS) s'est réuni le **mardi 4 avril 2023, à 14h30**, au rectorat de Lille et en visioconférence, afin d'examiner les questions suivantes :

### Pour information :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 novembre 2022
2. Évolutions administratives de l'UNSS : achats et transports
3. Bilan financier 2022 et exercice financier en cours
4. Préparation du budget 2023-2024

### Questions diverses

### Pour l'administration :

Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie  
Madame Thouraya ABDELLATIF, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

### Membres désignés pour 4 ans par le Recteur d'académie :

Monsieur Ludovic LECOS, inspecteur d'académie adjointe, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord  
Madame Muriel MISPLON, inspectrice d'académie adjointe, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais  
Madame Florence DURNERIN, IA-IPR EPS, déléguée académique à l'action sportive  
Madame Martine DEPLANQUE, principale du collège Jacques Prévert à Caudry  
Monsieur Jérôme GANNARD, principal du collège Langevin Wallon à Grenay

### Directeur départemental chargé des sports :

Madame Hélène HANNOIR, conseillère jeunesse, engagement et sport à la DSDEN du Pas-de-Calais

Représentants d'élèves du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) :

ND

ND

Membres désignés pour 4 ans par leurs organismes :

Monsieur Guillaume AHOND, professeur d'EPS, représentant du SE-UNSA

Monsieur Vincent BOUCHÉ, professeur d'EPS, représentant du SNEP-FSU

Monsieur Edmond LABUSSIÈRE, professeur d'EPS, représentant du SNEP-FSU

Représentants d'associations sportives des établissements d'enseignement du second degré :

*Titulaires :*

Monsieur Amaury BOULAIN, professeur d'EPS

Monsieur Loïc DAROUSSIN, professeur d'EPS

Madame Hélène GRAVELINE, professeure d'EPS

*Suppléants :*

Monsieur Christophe BISQUERT, professeur d'EPS

Invités permanents :

Madame Marie-Agnès DUPUY, directrice régionale au service régional de l'UNSS de Lille

Madame Aurélie KIRILOV, directrice régionale adjointe service régional UNSS de Lille

Monsieur Nicolas GEVREY, chargé de mission au service régional UNSS de Lille

Monsieur Ludovic LEMPENS, directeur départemental à l'UNSS du Nord

Monsieur Gregory COCQUET, service départemental de l'UNSS du Nord

Monsieur Emmanuel NICOLAS, directeur départemental adjoint à l'UNSS du Nord

Monsieur Frédéric ROSELLE, directeur départemental à l'UNSS du Pas-de-Calais

Invités :

Mme Marie-Céline COURTET, Directrice du pôle administratif, financier, juridique et RH de l'UNSS

Monsieur David CACHEUX, directeur régional au service régional de l'UNSS d'Amiens

Monsieur Ghislain GARCIA, IPR EPS

Mme la Rectrice ouvre l'instance en évoquant les championnats de France d'haltérophilie et musculation des collèges et des lycées qui se sont tenus à Berck, ainsi que la course de l'Amazone.

Elle souhaite un programme d'action pour l'avenir.

C'est la semaine olympique et para-olympique, en accord avec l'excellence inclusive de l'académie de Lille.

## **Déclarations liminaires**

M. LABUSSIÈRE lit une déclaration au titre du SNEP-FSU.

M. AHOND lit une déclaration au titre du SE-UNSA.

M. DAROUSSIN lit une déclaration au titre des représentants des associations sportives.

Mme la Rectrice remercie pour ces déclarations.

Elle adhère à l'idée de l'analyse de l'expérimentation « deux heures de sport ».

Elle veillera à ce que les documents soient transmis dans des délais raisonnables.

Pour le renouvellement des instances, elle fera en sorte d'inciter à ce que les processus de votes se déroulent le mieux possible.

Elle se félicite de l'engagement de chacun pour faire vivre le sport scolaire, quelles que soient les missions exercées.

Mme DUPUY souligne l'avancée en termes de dialogue social, avec la prise en main par le BDSI de l'organisation de cette instance, qui a nécessité des ajustements de méthode.

### **1. Approbation du PV du CRUNSS du 15 novembre 2022 :**

M. DAROUSSIN demande des modifications :

Page 4 : après les déclarations liminaires, il indique que Mme DUPUY a déclaré : « il faut que l'on arrive à changer nos pratiques, loin de nous l'idée de faire de vous des figurants du sport scolaire ».

Page 5 : concernant les mouvements à l'UNSS au sein des différents services, suite au départ en retraite de M. SAILLOT et de Mme LEROY, une attention devait être apportée au recrutement, il souhaite que cela soit bien mentionné au PV.

Page 7 : Suite au tableau résumant les différents dossiers montés par les AS sur le financement, les ratios pour les différents services avaient été évoqués, il demande qu'ils figurent au PV. Cela permettrait de valoriser le travail réalisé par les services.

Page 13 : Mme GRAND avait répondu à des interpellations de M. LEMPENS. La phrase est inexacte. M. LEMPENS avait demandé des éclaircissements sur les fonds de réserve, il voulait savoir lesquels étaient acceptables. Il souhaite qu'une réponse soit apportée à cette question. Le terme « épuisé » n'est pas exact.

Mme la Rectrice propose qu'il soit soumis au vote après modifications, suite aux demandes de M. DAROUSSIN.

Le point est reporté à la prochaine instance.

### **2. Evolutions administratives de l'UNSS : achats et transports**

Mme DUPUY aborde les évolutions administratives et l'accord cadre évoqué dans les propos liminaires.

Elle rappelle la réglementation des achats publics et dans quelle mesure les associations peuvent être concernées.

En effet, les associations sont des personnes morales de droit privé qui ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation des marchés publics, cependant si leur objet est de satisfaire une mission d'intérêt général autre qu'industriel et commercial, et qu'elles sont

placées sous le pouvoir d'un contrôle adjudicateur, elles peuvent être soumises à la réglementation des marchés publics.

L'UNSS est un pouvoir adjudicateur, il est tenu de respecter les règles des marchés publics.

Tous les achats réalisés par l'UNSS sont considérés comme des marchés publics.

L'UNSS étant une personne morale, chaque achat engage la structure.

L'objectif de la réglementation est de répondre à un besoin d'un pouvoir adjudicateur et de respecter trois grands principes :

- Que l'ensemble des parties puissent avoir accès à ces besoins
- D'éviter tout favoritisme et toute discrimination
- De garantir la transparence.

Les risques sont la prise illégale d'intérêt, la corruption et le trafic d'influence.

Les seuils définis sont les suivants :

- En dessous de 40 000 euros, il n'y a pas d'appel d'offre.
- Au-delà de 215 000 : il faut un appel d'offre, une publication au bulletin officiel des annonces de marchés publics ainsi qu'au journal officiel de l'Union européenne.

En ce qui concerne l'UNSS, un accord cadre est donc requis, la dépense étant de 8 millions d'euros en 2022.

Mme COURTET précise que l'UNSS constitue une seule personnalité morale. L'appel d'offre a été fait avec 101 lots, mais qui ne descendent pas en dessous de 215 000 euros, puisque ce sont des besoins récurrents et pluriannuels.

Mme DUPUY précise que dans l'académie de Lille, les aides au transport vers les associations sportives scolaires représentent 539 780 euros, tous services confondus.

Le choix qui a été fait de cet accord cadre se présente sous l'échéancier suivant : publication fin septembre du marché public (contrat de 2 ans, reconduction tacite de 2 ans supplémentaires. 101 lots, 8 attributaires maximum par lot, fonctionnement en cascade).

M. BISQUET demande ce qui a prévalu au découpage de 101 lots.

Mme COURTET répond que c'est un découpage par département. Multiplier aurait été encore plus complexe. Dans tous les cas, la dépense engagée est la même.

M. DAROUSSIN trouve gênant qu'une seule compagnie de bus dans un département réponde. Le trajet de bus sera plus coûteux, et ce, au détriment des transporteurs locaux.

M. BISQUET ajoute que les grosses structures emportent les marchés au détriment des acteurs locaux avec lesquels les associations sportives travaillaient traditionnellement.

Mme COURTET répond qu'une commission s'est mise en place pour construire le besoin, la rédaction de l'appel d'offre a été collaborative avec la commission composée de cadres de la région, du département, de différents échelons territoriaux. 260 offres ont été reçues. Certains attributaires font de la sous-traitance.

Les aménagements proposés sont peut-être considérés comme insatisfaisants, mais le recours à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) est encore possible.

Ces éléments doivent être évoqués le 5 avril avec le SNEP FSU, les représentants des associations sportives et la DGESCO.

Mme la Rectrice demande confirmation de l'impossibilité de dénoncer l'accord cadre.

Mme COURTET la confirme.

Concernant la manière dont sont construits les lots, Mme la Rectrice comprend qu'une discussion a été faite par département, visant à permettre à la proximité de perdurer.

Mme COURTET répond que les bus et le kilométrage ont été définis durant les commissions. En réponse à Mme la Rectrice, elle ajoute que le délai de 48h pour la disponibilité du transporteur a été appliqué, dans le cadre du fonctionnement en cascade.

Mme GRAVELINE ne comprend pas pourquoi il est fait appel à un seul transporteur, plutôt qu'à plusieurs, pour aller au moins cher.

Mme COURTET répète que l'UNSS est une seule association, qui rentre dans l'accord cadre. Ce n'est pas le cas des associations sportives.

Mme DUPUY précise que la question est la tranche au sein de laquelle la personne morale se situe.

Mme KIRILOV ajoute que si l'UNSS rembourse le transport à l'AS, elle doit passer le marché elle-même.

Mme GRAVELINE demande s'il est possible pour les AS d'assumer seules leurs transports, sous réserve d'une compensation par l'UNSS sur d'autres sujets.

Mme KIRILOV répond que dans la mesure où les déplacements représentent les plus grosses dépenses des AS, les compensations ne seront jamais suffisantes.

M. BOUCHE, évoquant le chiffre de 539 780 euros d'aides aux transports, sollicite le découpage par catégories de transports, par département, etc...

Il souhaite en outre savoir avec qui l'accord cadre a été discuté.

Il précise enfin que le paiement du contrat licence est bien souvent le pôle de dépense principale.

Mme COURTET répond que l'identification de la difficulté à commander à l'UGAP a été réalisée avec les directeurs de service régionaux lors d'un séminaire des cadres de services régionaux fin mars 2022.

Le sondage a été envoyé à tous les services. A peu près deux tiers ont répondu.

Pour la commission transport, des cadres et des adjoints des services régionaux de l'UNSS y ont participé

Abordant le chiffre annoncé par M. BOUCHE, Mme DUPUY précise qu'un traçage fin est réalisé au niveau du service régional, il conviendrait d'étudier avec les départements si cela est possible également.

Concernant la photographie de l'accord cadre, elle présente les deux lots Nord et Pas-de-Calais, avec deux attributaires à chaque fois. Le gagnant de l'appel d'offre est le même dans les deux départements : Keolis Westeel.

Le second, dans le Nord, est « Les cars du Hainaut » et dans le Pas de Calais, Jules Benoit, ce sont deux groupements.

M. BISQUET demande s'il y a un surcoût depuis l'accord cadre.

Mme COURTET répond que par le passé, des questionnements sur les transports avaient été formulés, puisque la précédente directrice avait obligé le recours à l'UGAP.

Quand il y a plusieurs transports par an, c'est un sujet sensible. Des premières solutions ont été trouvées. La direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère n'a pas trouvé mieux.

M. BOUCHE, évoquant Keolis et l'écologie, s'interroge sur l'impact en km d'un bus qui gère une compétition, à savoir si ce moyen est plus ou moins intéressant de ce point de vue que les transporteurs locaux.

Mme COURTET répond que dans l'appel d'offre, ces éléments font partie des critères.

Mme DUPUY revient au calendrier de l'accord cadre.

- 2 novembre 2022 : fin des réponses à l'appel d'offre. Analyse des offres selon trois critères définis en amont.
- 19 décembre 2022 : Signature de l'accord cadre.

Elle fait part des premiers retours d'expérience des services départementaux et indique plusieurs impacts : les deux parties sont sécurisées, mais cela induit une perte de flexibilité, les délais sont augmentés, les plans de parcours doivent être proposés en amont.

La charge de travail est plus forte au niveau des coordonnateurs des districts et des services départementaux.

Des zones blanches ont été remontées par les départements. Les transports de grande capacité sont exclus de l'appel d'offre.

Un surcout est observé, en moyenne de 35% par rapport aux modalités précédentes.

Le contexte général d'inflation est de 7.5% en 2022 et de 3,5% de janvier à mars.

Les effets de seuil sont constatés, en termes de kilométrage, liés au zonage. Il faudra veiller à pondérer cet effet sur la durée, notamment en termes d'inflation.

Mme GRAVELINE souhaite connaître les points positifs.

Mme DUPUY répond que l'UNSS est en conformité avec la loi, la structure est sécurisée.

M. ROSELLE complète en indiquant qu'il est difficile de renégocier l'aspect financier qui représente un volume d'environ 70 000 euros de surcout pour le Pas de Calais.

Il prévoit de travailler sur la qualité de service, notamment pour les zones que Keolis ne peut desservir. Il envisage de réunir les deux attributaires afin de voir comment limiter ces zones blanches, sous réserve d'accord juridique de toutes les parties.

M. BOUCHE déplore que le coordonnateur soit obligé d'essayer les plâtres de cette nouvelle procédure. La question des transports est extrêmement chronophage, il fait état d'un mal-être.

M. DAROUSSIN regrette en outre les conséquences sur la vie des AS. La viabilité de la structure à moyen terme est en péril.

Mme DUPUY évoque enfin la mobilité et la rencontre. Elle espère qu'une réflexion amorcée au niveau sportif portera ses fruits. L'UNSS doit avancer sur les aspects administratifs mais également sur les rencontres sportives.

M. BOULAIN déplore que l'accord cadre soit mis en œuvre sans prise en compte des contraintes des AS. Si les coordonnateurs sont submergés et que la relève n'est pas assurée, il n'y aura plus de compétitions.

Mme la Rectrice ne connaît pas la marge de discussion avec les transporteurs en territoire.

M. ROSELLE ajoute qu'il y a eu déjà quatre rencontres avec les transporteurs et des échanges réguliers ; des statistiques sont tenus afin de connaître au mieux la situation et de trouver un fonctionnement plus efficient.

M. BOUCHE formule une remarque sur les budgets des AS présentés au CA en décembre. En janvier, il y a eu une modification des modalités de remboursement dans le département suite à l'accord cadre, donc changement du budget. Il s'interroge sur la légalité de la démarche.

Au total, une somme de remboursement beaucoup moins importante a été annoncée, cela a engendré des choix en termes de sorties sportives.

M. DAROUSSIN se dit inquiet car la subvention est au même niveau depuis un certain temps, les collègues se refuseront à répercuter sur les familles. Il s'interroge sur le devenir des AS avec cet accord cadre qui engendre des surcoûts.

Mme DUPUY répond que la question des transports touche à l'essence même de l'UNSS et de la mobilité des élèves : comment organiser cette mobilité ? L'accord cadre génère effectivement un surcoût, l'inflation également.

M. DAROUSSIN évoque les achats de textile et demande si les AS ont été averties de cet accord cadre.

Mme COURTET répond que tous les services ont été prévenus.

M. BOUCHE se demande si les enseignants ne pourraient pas être également prévenus.

Mme DUPUY répète que tous les services ont été prévenus ; ils ont ensuite travaillé en proximité avec les coordonnateurs de districts et avec l'ensemble du réseau.

M. BOUCHE ne comprend pas que ce ne soit pas fait directement par la direction nationale puisque l'accord cadre est national.

Mme DUPUY l'entend.

Elle précise que les règles s'imposant à l'UNSS concernent également les médailles, les textiles et d'autres aspects: ces éléments seront détaillés dans le budget.

Mme COURTET précise que les médailles représentent une économie de 8,74% et les textiles de 7,75%.

### **3. Bilan financier 2022 et exercice financier en cours :**

Mme DUPUY présente l'exercice financier en cours.

Elle décrit les éléments qui impactent le prévisionnel revenant ainsi que le conseil régional de l'UNSS qui s'est tenu le 15 novembre dernier :

- L'absence d'une secrétaire comptable (arrivée depuis),
- La dernière année de référence pré-pandémie est l'année 2019, avec un changement de nomenclature.
- Un exercice financier exceptionnel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023 (20 mois), avec l'objectif de se synchroniser sur l'année scolaire.
- Un changement de paradigme en cours au niveau national; sur la base des activités déclarées par les services
- Des charges qui sont maintenant prises en charge au niveau national.

Elle évoque ensuite les caractéristiques budgétaires :

- La stabilité de la subvention du conseil régional Hauts de France en 2022
- La prise en charge à 100% des frais de déplacement lors des événements académiques en 2022, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août.
- Des aides aux contrats licences (lycées) : remboursement du 3/3.

Elle présente le budget, transmis dans les documents préparatoires.

Le mode de présentation a une principale conséquence : l'ensemble du crédit versé par le national au service régional, ou du régional vers les départements, bascule dorénavant en transfert interne (flux de trésorerie). Ce sont les trois lignes cash qui figuraient auparavant dans « autres charges » ou « autres produits ».

Mme DUPUY présente la répartition de l'ensemble des financements, directs et indirects, UNSS et contribution au fonctionnement du service régional.

Elle évoque ensuite la nouvelle présentation du budget du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2023, sur lequel tous les montants sont retrouvés.

La différence porte principalement sur la présentation, les sommes restent les mêmes.

Selon M. DAROUSSIN, le restant non consommé ne se retrouve pas dans la nouvelle présentation.

Mme COURTET répond que la période est passée de « prévision » à « réalisé ». C'est pourquoi le montant restant ne se retrouve pas dans la nouvelle présentation.

Mme GRAVELINE demande alors s'il n'est pas possible de mettre en période 1 le budget réalisé, avec le budget prévisionnel à côté.

Mme DUPUY répond que c'est ce qui a été fait, mais en trois temps. Elle détaille sur ces deux périodes la construction du budget, suite à la demande faite lors de l'instance précédente.

Désormais, l'année 2022 n'est plus prévisionnelle, elle vient de s'achever et il n'y a pas de reliquat. La période actuelle va ensuite être regardée, pour laquelle c'est encore un prévisionnel.

Concernant le bilan financier au 31 décembre 2022, Mme DUPUY explique les écarts. Sur le poste « autres charges de gestion courante », il y a un remboursement de subvention région suite à la pandémie et l'annulation de licences, l'autre point concerne les transferts internes, les crédits d'animation, 10% ont été versés en fin d'année scolaire puisque la bascule s'opère dès cet exercice financier. 228 000 euros de perte, mais il restait 216 000 euros sur le compte au 31 décembre 2022.

Mme la Rectrice récapitule : il s'agit d'une période de transition. Les dépenses sont engagées en amont, puis l'UNSS reverse.

Mme DUPUY répond qu'il y a un double phénomène, il faut apurer les comptes. Le changement de mode de fonctionnement a également un impact. Les activités sont déclarées et chiffrées, puis le budget est reçu en conséquence.

Mme COURTET ajoute que dans le budget voté en 2022 au niveau national, des crédits d'animation qui étaient des flux de trésorerie ont été votés. Ils n'étaient pas encore des dépenses. Il y a eu un changement de paradigme. La demande est analysée au regard des exercices antérieurs pour fixer le budget.

M. GANNARD demande comment s'opère ensuite la répartition entre les régions.

Mme COURTET explique que les critères objectifs de l'activité sont en jeu, la surface du territoire n'est pas pertinente.

Mme la Rectrice demande s'il y aura également une enveloppe pour l'événementiel.

Mme DUPUY pense que ce sera le cas.

M. DAROUSSIN demande si les instances auront un pouvoir décisionnel sur les budgets à l'avenir. Il demande comment cela se passera au niveau national pour abonder chaque service. Il souhaite savoir comment vont faire les cadres en région pour construire un budget.

Mme COURTET répond que la méthode sera décrite dans un point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Rectrice déclare qu'il n'y a pas de raison d'avoir un vote budgétaire pur et dur. En revanche, un vote d'orientation pourrait s'entendre.

M. BOUCHE demande si la directrice régionale va défendre son budget au national.

Mme la Rectrice répond qu'il s'agit d'un fonctionnement similaire au CROUS. Un conseil d'administration du CROUS vote un budget, à la différence que le directeur du CROUS présente un budget où il imagine une subvention qu'il va avoir de la part du CNOUS.

Pour M. BOUCHE, la manière de voter doit être uniforme dans toutes les académies.

Mme DUPUY répond que le budget est voté au national en assemblée générale. Ce n'est pas réellement un vote budgétaire, cela peut être différent d'une académie à l'autre.

M. BOUCHE ne remet pas en question ce qui est fait en département et au niveau régional. Sa question est celle des élèves, il s'interroge sur ce qu'il va faire avec eux, lorsqu'il construit le budget.

Mme DUPUY ajoute que la réunion de ce jour est extraordinaire, puisqu'il y avait des interrogations en novembre. Les questions de fonction support ne seront pas déconnectées de l'activité. Il s'agit aujourd'hui d'un effet loupe sur un CRUNSS très spécifique. Elle ajoute que le plan national de développement du sport scolaire est décliné au plan académique et départemental, ensuite il faudra rentrer dans un dialogue de gestion.

Mme DURNERIN ajoute que cela va donner d'autant plus de crédit au développement des projets en direction des élèves.

En réponse à M. DAROUSSIN, Mme la Rectrice souligne qu'il faut faire confiance au national quant à l'équité territoriale.

Mme DUPUY reprend le cours de sa présentation. Elle évoque le prévisionnel, le réalisé, et le révisé. Elle indique que les questions liées aux textiles, navettes, transports et hébergement pour les championnats de France de tennis et d'aviron ont nécessité des ajustements.

#### **4. Préparation du budget 2023-2024 :**

Mme DUPUY évoque la préparation du budget de l'année scolaire prochaine. Un poste de comptable permet d'alléger la charge de saisie d'écritures des directeurs départementaux et d'assurer un pilotage budgétaire.

La matrice du calendrier est commune entre le national, les services régionaux, départementaux et districts.

Mme COURTET évoque le budget d'investissement permettant d'identifier et de financer les besoins.

Les remontées sont communes. Les budgets des services départementaux intègrent les prévisionnels des districts.

#### **5. Questions diverses :**

SNEP FSU : déplacement dans le cadre du sport scolaire :

*Transport via minibus suite au refus de plusieurs Chef d'Etablissement de laisser les équipes se déplacer par ce mode de transport (Lycée Corot Douai, Lycée Pierre Forest Maubeuge par exemple) : Un courrier 1er Novembre 2011 de l'inspection générale précise « que les déplacements dans le cadre du sport scolaire ne sont pas concernés par l'application » de la circulaire n°2011- 117 du 3-8-2011. Monsieur Barrué, inspecteur général de l'Éducation Nationale, doyen du groupe EPS, cite la réponse du MEN (DGESCO B3-3) : « Une association sportive constituée au sein d'un EPLE propose certes des activités qui se situent dans le prolongement de la mission de service public de l'Éducation nationale, mais reste une personne morale ... distincte de l'établissement. De ce fait, les activités qu'elle gère le sont en son nom, pour son propre compte et placées sous la responsabilité de l'association et de ses dirigeants. Elle ne saurait donc gérer des activités qui relèvent des missions propres de l'établissement, telles les sorties scolaires. En conséquence, les sorties organisées par l'association sportive ne peuvent entrer dans le champ d'application de la circulaire n°2011-117 du 3-8-2011 ». ➤*

*Une information en direction des Chefs d'Etablissement paraît nécessaire pour assurer la continuité des transports dans le cadre défini.*

Mme DUPUY répond qu'une information en direction des chefs d'établissement paraît nécessaire pour assurer la continuité des transports dans le cadre défini.

Selon M. BOUCHE, le rectorat serait allé dans le sens des chefs d'établissement dans une réponse à un établissement.

M. TELLIEZ signale qu'il y a des minibus et les collègues ont passé une visite médicale pour assurer qu'ils sont aptes à conduire ces véhicules.

Mme DUPUY ajoute que la problématique est complexe. L'association sportive est bien une personne morale, avec sa propre couverture. Le président de l'AS doit estimer le mode de déplacement le plus sécurisant. Une réflexion est en cours sur le sujet.

M. TEIRLYNCK précise qu'il y a un régime dérogatoire quand on parvient à prouver qu'économiquement c'est plus intéressant.

M. BOUCHE aimerait qu'une réponse puisse être apportée aux établissements.

Mme GRAVELINE remarque que la question du transport, à tout point de vue, est toujours problématique.

M. BOUCHE demande un cadre réglementaire précis.

Mme la Rectrice l'entend. Il faut une réponse claire de la DAJ, comme le dit M. TEIRLYNCK.

Ainsi, les chefs d'établissement doivent autoriser les équipes à transporter les élèves.

Mme KIRILOV ajoute qu'un EPLE de Maubeuge refuse régulièrement le déplacement par minibus.

Mme la Rectrice confirme qu'un message doit parvenir aux chefs d'établissement.

Mme DURNERIN rappelle le caractère exceptionnel de la dérogation.

Mme GRAVELINE évoque aussi les délais de réponse des DASEN quant aux demandes de dérogation.

Associations sportives :

*1. Secrétaire comptable Service Régional UNSS Lille : Étant préoccupé par cette situation inconfortable qu'est le fonctionnement sans avoir une secrétaire comptable à temps plein au sein du service, nous souhaiterions savoir où en est le recrutement d'un(e) secrétaire comptable ?*

La réponse a été donnée en séance.

*2. Formation Trésorier et secrétaire d'AS : Nous avons pu observer au dernier CRUNSS des avancés sur ce sujet. Pouvons-nous savoir où en est la formalisation de cette formation au sein de l'EAFIC ?*

Mme DUPUY répond que le dossier n'a pas progressé depuis novembre.

*3. Conseil Académique de Chefs d'Établissements : Vous aviez évoqué lors du dernier CRUNSS la tenue d'une CACE en décembre. Pouvons-nous être destinataire des échanges au sujet de l'UNSS / des AS ?*

*Les élus des AS de l'académie de Lille*

*Titulaires :*

*Loïc DAROUSSIN (Clg A. Camus LUMBRES),  
Hélène GRAVELINE (Lycée Faidherbe - LILLE),  
Amaury BOULAIN (Collège Germinal – RAISMES),  
Aurélia WAVELET (LP A. Savary WATTRELOS)*

*Suppléants :*

*Christophe BISQUERT (Lycée G. Eiffel ARMENTIERES),  
Caroline LE BESCOND (Lycée E. Branly – BOULOGNE SUR MER).*

Mme DUPUY répond qu'il y a eu un travail sur des ateliers.  
Elle communique le calendrier des rencontres à venir.

M. DAROUSSIN formule un dernier souhait, que la direction nationale puisse communiquer sur l'accord cadre et sur le changement de paradigme budgétaire. Il demande à l'académie de relayer.

Mme COURTET répond qu'elle portera cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Rectrice clôt l'instance à 17h35.

La présidente



Valérie CABUIL

La secrétaire de séance



Déborah ROOSE

**Déclaration liminaire Elu(e)s des AS**  
**Liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous »**  
**Conseil Régional de l'UNSS 59-62 – Lille 4/04/2023**

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille,  
Madame la Directrice Régionale de l'UNSS 59/62,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS,

Pour ouvrir notre déclaration, nous souhaitons remercier Mme la rectrice sous l'impulsion de Mme Dupuy DR UNSS d'avoir reconnu officiellement notre CRUNSS... Nous ne connaissons pas les arcades administratives, mais recevoir une convocation plutôt qu'une invitation n'a pas la même valeur à nos yeux. Elle valorise notre rôle et notre fonction ici. Ces quelques changements de mots et ces quelques papiers signés de votre main ont leur importance et nous vous en remercions.

Nous vous remercions aussi de cette matinée de préparation que nous avons pu avoir ce matin. Même si notre préparation commencent largement en amont, nos échanges entre élu(e)s des AS sont d'une richesse indispensable. Nous espérons que cette demi-journée puisse être pérennisée pour chaque instance à venir.

Nous remercions aussi les services pour les documents préparatoires. Toutefois ceux-ci ne nous sont parvenus que ce vendredi soir. Le délai qui nous est octroyé pour les analyser demeure beaucoup trop court. Nous reviendrons sur ce point dans l'approbation du PV où une phrase de Mme Dupuy, qui pouvait nous permettre d'espérer une évolution, a malheureusement été omise. Nous réitérons ici notre souhait de recevoir le PV de l'instance dans le mois suivant celle-ci et les documents préparatoires dans un délai raisonnable (au minimum 8 jours avant la tenue de l'instance) qui nous permettent une préparation sereine. Les recevoir du vendredi soir pour le mardi après-midi n'est pas acceptable. Nous demandons à connaître le délai légal de ces transmissions, où à défaut de rédiger un règlement intérieur de notre instance.

A la suite de cette introduction, nous souhaitons vous partager notre profonde inquiétude au sujet de l'UNSS ... ce n'est ni un virus qui nous attaque, ni un déficit d'élèves, ni en désengouement des collègues, mais bien des questions structurelles qui nous font trembler.

En premier lieu, l'accord-cadre sur les transports épuise les collègues CDD dont la charge de travail a été décuplé par la lourdeur administrative. L'explosion des coûts de transport induit par l'accord cadre et qui vient s'ajouter à l'augmentation du prix des carburants assèchent les finances des différents services qui nous font craindre l'annulation de rencontres le mercredi.

L'ordre du jour va nous permettre de discuter de ce point, mais les élu(e)s des AS sont pour une dénonciation de cet accord cadre qui ne permet pas une viabilité financière de la structure à moyen terme et induit un épuisement humain des cadres avec ces conséquences (démissions aux niveau nationale de CDD, de DD,...). Cet accord cadre préconisé par la Cours des comptes qui exige la mise en concurrence des sociétés de transport financés par de l'argent public n'a actuellement que des conséquences négatives : écologiques, économiques, humaines, de fiabilité et in fine des conséquences sur les sportifs transportés chaque mercredi : nos licenciés.

La question que l'on pourrait se poser est : Quel est l'objectif réel recherché ? Une telle politique ne peut que nuire au bon fonctionnement de nos AS, à l'offre de pratique pour les licenciés et compromet même l'avenir de l'UNSS.

En second lieu, la nouvelle organisation financière imposée par la direction nationale nous inquiète car elle ne permet aucune visibilité aux services déconcentrés. Peut-on obliger les services à fonctionner en vidant leurs fonds de réserve ? Est-ce vraiment sérieux ? Ceci est à nos yeux, l'inverse d'une gestion éthique et responsable.

Ces décisions prises par la structure nationale en place, nous inquiète et a poussé les élu(e)s des AS nationaux à prendre la plume pour en faire part à la DEGESCO : l'accord-cadre sur les transports, cette nouvelle organisation financière, le décalage des instances de dialogue, mise en place de commissions inexistantes, difficultés de dialogue, la priorisation des dossiers en décalage avec la réalité du terrain...

Bien que le CRUNSS ne soit pas le meilleur lieu pour en débattre, nous souhaitons vous faire part de nos craintes. Nous espérons qu'elles puissent être relayées au niveau national par cette instance. Nous savons par contre qu'au niveau de nos territoires, des cadres aux CDD, en passant par les enseignant(e)s, chacun(e)

œuvre pour la réussite de l'UNSS et pour le bien des élèves malgré les difficultés induites par cette gouvernance.

En dernier lieu, nous souhaitons vous partager un sentiment de perte de confiance des acteurs et des usagers vis-à-vis de la structure UNSS. Les collègues peuvent se sentir en difficulté face à la complexité administrative grandissante (demande de subventions, utilisation Opuss, gestion administrative des AS...). Les élèves peuvent également pour certains ne plus se retrouver dans les différentes formules compétitives proposées qui, sans nier les valeurs qu'elles véhiculent et qui sont celles que nous défendons au travers de l'UNSS, s'éloignent de plus en plus des pratiques fédérales.

Pour conclure notre intervention, nous voulons nous projeter sur les prochaines échéances. Le processus de renouvellement des instances de l'UNSS débutera normalement dès Septembre 2023. Malgré les nombreuses demandes des Elu(e)s des AS dès le début du mandat afin que puisse se mettre en place une réflexion en amont pour corriger certains dysfonctionnement, RIEN n'a bougé et AUCUNE réunion n'a été organisée ! Le texte officiel risque de paraître comme à l'accoutumée à la dernière minute, le déroulé des organisations lié à la débrouillardise locale sans aucune cohérence globale. A minima, au niveau régional, nous souhaiterions que puisse être rappelé la composition des bureaux électeurs, que puisse être diffusé des circulaires et des documents claires et communs pour organiser et remonter les résultats. Les Elu(e)s des AS sont prêts à participer à toute réunion préparatoire visant à organiser cette élection.

Nous vous remercions de votre attention.

Bon CRUNSS à toutes et à tous,

***Les élus des AS de l'académie de Lille***

***Titulaires :*** Loïc DAROUSSIN (Clg A. Camus LUMBRES), Hélène GRAVELINE (Lycée Faidherbe - LILLE), Amaury BOULAIN (Collège Germinal – RAISMES), Aurélie WAVELET (LP A. Savary WATTRELOS)

***Suppléants :*** Christophe BISQUERT (Lycée G. Eiffel ARMENTIERES), Caroline LE BESCOND (Lycée E. Branly – BOULOGNE SUR MER)



Syndicat National de l'Éducation Physique

Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

Lille, le 4 avril 2022

## Déclaration du SNEP-FSU LILLE Conseil Régional de l'UNSS - Académie de Lille

Madame Le Recteur,  
Madame La Directrice Régionale de l'UNSS,  
Mesdames, Messieurs,

Ce Conseil Régional se tient dans un contexte social particulièrement destructeur pour le service public d'éducation dont la liste s'allonge de plus en plus : projet de réforme des retraites, 24 suppressions de postes d'enseignant d'EPS dans notre académie, dispositif 2h de sport, conditions d'enseignement de l'EPS et d'animation du Sport scolaire très fraîches dans nos salles de classe, augmentation des effectifs...

En ce qui concerne le fonctionnement du sport scolaire, force est de constater que depuis quelques mois, les difficultés s'amoncellent également : environ 10% des crédits versés par rapport à 2022, des fonctionnements régionaux et départementaux mis à mal, des informations ne semblant pas anticipées et manquant de visibilité provoquant des difficultés de préparation des budgets. Les services départementaux et régionaux n'ont plus de lisibilité sur les sommes qui leur permettraient de construire leur budget prévisionnel.

Pour en ajouter, l'accord cadre-transport négocié et signé par la Direction Nationale sans concertation risque fort de mettre à plat de nombreux districts en un temps record. Le SNEP-FSU a demandé son retrait. L'impact financier, écologique et idéologique ne fait qu'augmenter les difficultés déjà présentes pour les districts et les AS. Ici et là, des transports absents, des rencontres annulées, un temps de préparation des journées interminables pour les coordonnateurs auxquels il faut ici rendre hommage tant cette mission devient difficile. Certains expriment leur désaccord, leur volonté de quitter le dispositif compte tenu du manque de considération à l'égard de leur précieux travail. C'est d'un sentiment de mal être dont nous parlons ici qui est grandissant et l'inquiétude est réelle.

Nous sommes ainsi dans une année scolaire où les AS prévoient des budgets pour leur fonctionnement qu'elles présentent en CA et qui s'appuient sur les documents de rentrée 2022. Or, en janvier, nous avons été destinataires d'une nouvelle circulaire de remboursement contrainte par l'accord-cadre. Les budgets sont donc faussés en pleine année remettant en cause les fonctionnements adoptés en septembre.

C'est ainsi que le service public du sport scolaire s'en trouve affaiblit et ce sont les AS et les élèves qui en payent le prix.

Pour le SNEP-FSU, il est inconcevable de continuer ainsi. Le manque d'anticipation, de concertation et le fait de repousser les instances nationales à fin mai est inquiétant : un point d'étape financier du budget aurait pourtant été le bienvenu.

S'il en était besoin, le SNEP-FSU interpelle ce Conseil Régional pour rappeler la nécessité des rencontres inter-établissements, cœur même du sport scolaire, au lieu des développements d'AS à l'interne.

Attaché au service public du sport scolaire, le SNEP-FSU apporte ici tout son soutien aux cadres départementaux et régionaux dans la difficile mission qui est la leur.

Les représentants du SNEP-FSU de l'Académie de Lille

# NOUS ENSEIGNANTS D'EPS SE-Unsa

## Conseil régional de l'UNSS 04 avril 2023

Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités,

Ce CR-UNSS nous rassemble pour aborder les aspects financiers et budgétaires passés et à venir.

Nous remercions les services régionaux pour la qualité des documents transmis en amont. Ceux-ci nous éclairent sur l'origine et l'utilisation des fonds alloués à l'UNSS et nous verrons lors de cette réunion comment nous projeter sur l'année à venir.

Le Se-Unsa profite de cette occasion pour aborder quelques points qui nous inquiètent.

-Concernant les transports collectifs, les règles ne sont pas les mêmes dans les deux départements.

Les AS du Pas de Calais se voit rembourser intégralement à la condition d'être intégré au projet de district.

Les conditions de remboursements sont beaucoup plus compliqué dans le Nord, avec, de plus, un nombre limité de déplacements, une restrictions aux seul district, des informations concernant les effectifs à transmettre au service bien trop en amont des compétitions...

Très compliqué et chronophage de se déplacer.

Encore, les montants que les AS doivent déboursier, en organisant eux même leur transports, obligent à faire des choix et des sacrifices : quels élèves emmène-t-on, sur quelles activités. Que fait-on des assidus à nos AS qui ne peuvent participer aux déplacements ?

Encore, le calendrier, avec beaucoup de dates qui se chevauchent, oblige à nouveau à faire des choix.

Les mêmes élèves, mais aussi enseignants, engagés dans des activités parallèles, ne peuvent s'exprimer en compétitions ou rencontres en tant que compétiteur ou jeune officiel.

Situation frustrante pour tous.

Ne serait-il pas possible d'organiser des CMR communes aux activités proches, en fin d'année scolaire, afin d'établir, avec une vue d'ensemble, un calendrier cohérent ?

Des propositions constructives pourraient en ressortir, voir être remontées à la nationale.

La suggestion faite lors du dernier CR par le SNEP concernant les dates butoirs pourrait être une piste à aborder ensemble.

Le bénéfice en serait évident pour les élèves.

-Autre point concernant les finances de nos associations que le Se-Unsa aimerait aborder, celui des dossiers ANS .

Tous conscient de la difficulté de monter ces dossiers, et de la brièveté des délais pour le faire (prévenu très tard l'année dernière), ne serait-il pas possible d'envoyer des informations mettant en éveil les AS potentiellement intéressés.

Beaucoup d'informations reçus font passer de nombreux collègues à coté de cette opportunité.

-Concernant le SRAV, le conseil départemental propose une formation de nos élèves aux deux premiers blocs en interne, et une validation du troisième lors d'une journée prévue mi juin.

Elle s'adresse aux licenciés, et ne peut concerner qu'une petite partie de nos élèves.

Comment régler le problème des transports avec vélos ?

Comment s'adresse-t-on aux « non-rouleurs », qui généralement ne sont pas affiliés ?

Pour le Se-Unsa, cette formation nous paraît indispensable, mais semble se tromper de cible.

Le Se-Unsa tient à signaler aussi, que malgré la requête faite au service concerné, le stage de formation des enseignants pour mettre en place ce SRAV, prévu un jour de grève, a été maintenu.

Dans le même temps, tous les ordres de missions émanent du rectorat ont été annulés.

-Enfin, le Se-Unsa aimerait aborder le problème des deux heures supplémentaires de sport au collège.

Un GAD devait avoir lieu fin janvier, après la mise en place du dispositif dans les établissements choisis .

Pas de nouvelles et une généralisation du dispositif pour l'année prochaine, sans retours, sans concertation.

Le dialogue social, encore une fois, n'a été qu'un effet d'annonce.

Déclaration, certes pessimiste, mais elle reflète un état de lassitude de beaucoup de collègues, qui, après des années compliquées de pandémie, se retrouvent à nouveau frustrés dans l'exercice de leur fonction, notamment au sein de l'AS .

Nous souhaitons à toutes et tous, une bonne fin d'année, de belles réussites, aux championnats, et espérons pouvoir se rencontrer pour se projeter dans de meilleurs conditions.

Merci de votre attention.

*Pour le Se-UNSA, Guillaume Ahond, commissaire paritaire EPS.*



**e**enseignants de l'Unsa - Lille